

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 19409 Numéro SIREN : 482 623 774 Nom ou dénomination : A2CS
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 10251

A2CS
Société à actions simplifiées d'expertise-comptable
et de commissariat aux comptes
au capital 100.000 Euros
Siège social : 60 Avenue de la Bourdonnais
75007 Paris
482 623 774 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 décembre,
à 12 heures.

Les associés de la Société se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée est présidée, par Monsieur Claude AUSSET, représentant légal de la société A2CS Conseil, présidente de la société.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée en entrant en séance, par chacun des associés présents, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

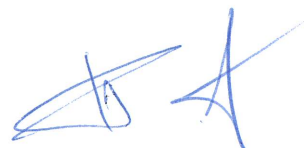
Le président constate, que tous les associés présents ou représentés, possèdent la totalité des parts sociales, et en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions ;
- Les projets de statuts modifiés.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle, que l'Assemblée est réunie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la Gérance ;
- Démission du Président de la société ;
- Démission du Directeur Général de la société ;
- Nomination du nouveau Président ;
- Nomination de Directeur Général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la Gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Démission des organes sociaux

Démission du Président

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de la société A2CS CONSEIL, représentée par Monsieur Claude AUSSET, de ses fonctions de Président, à effet du 14 décembre, prend acte de cette démission. Elle donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

Démission du Directeur Générale

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de la société PFA, représentée par Monsieur Franck AUTEF, de ses fonctions de Directeur Général, à effet du 14 décembre, prend acte de cette démission. Elle donne quitus entier et définitif au Directeur Général de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination des organes sociaux

Nomination du nouveau Président :

L'assemblée générale nomme :

*Monsieur Claude AUSSET,
Demeurant 22, Rue du Champs de Mars
75007 PARIS.*

En qualité de Président, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances, au nom de la Société, dans la



limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus, par les dispositions légales, et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Nomination du Directeur Général

L'assemblée générale nomme :

*Monsieur Franck AUTEF,
Demeurant 2, Avenue Paul Doumer
75116 Paris*

Qui déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

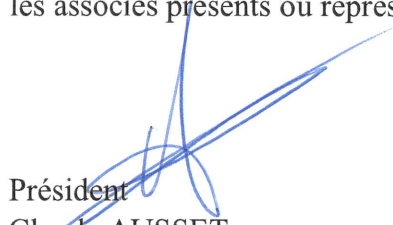
Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.


Président
Claude AUSSET

Directeur Général
Franck AUTEF